



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-20101>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **26-20101**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Métropole Aix Marseille Provence

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : SERVICES DE TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS - Lignes régulières interurbaines et scolaires et dessertes des piscines du Pays d'Aix, Secteur Chaîne d'Eguilles et Secteur Bassin minier (2 lots)

**Description** : L'accord-cadre a pour objet l'exploitation des lignes régulières interurbaines et scolaires et desserte des piscines du Pays d'Aix

**Identifiant de la procédure** : c84d0a19-5600-4a9e-bd93-aef08eda3ceb

**Identifiant interne** : 72260029

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 60112000 Services de transport routier public

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS)** : Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays** : France

##### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

**2.1.5 Conditions du marché public****Conditions de présentation :**

**Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre :** 2

**Conditions du marché :**

**Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés :** 2

**Section 5 - Lot****5.1 Identifiant technique du lot :** LOT-0001

**Titre :** Secteur d'Eguilles

**Description :** L'accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations de transports publics de voyageurs sur le territoire métropolitain du pays d'Aix. Il est détaillé ainsi : Chaîne d'Eguilles - Lignes régulières Interurbaines : 220 Coudoux-Aix - 240 Lambesc – Aix - 241 Lambesc – Pôle d'activité d'Aix - 287 Charleval – Aix - Lignes scolaires : 3400 Coudoux – Aix - 3410 Velaux-Etablissement Nativité Duranne - 3700 Eguilles-Collège Château Double - 3800 Eguilles – Aix - 4000 Lambesc – Aix - 4001 dessertes de la MFR de Garachon - 4400 Desserte du collège de la Chesneraie - 5400 Ventabren Primaires et Maternelles - 6000 Coudoux-Luynes lycée Duby - 6100 Eguilles- Luynes lycée Duby - Desserte des piscines : TP-Aix\_Aix Pein Ciel\_Claude Bollet - TP-Coudoux\_Aix Claude Bollet\_Plein Ciel\_Vitrolles Liourat\_Venelles - TP-Eguilles\_Lambesc\_Le Puy\_Venelles TP-Lambesc\_Le Puy - TP-St Cannat\_Lambesc\_Le Puy\_Venelles - TP-Ventabren\_Aix Claude Bollet\_Plein iel\_Venelles\_Lambesc

**Identifiant interne :** 1

**5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 60112000 Services de transport routier public

**5.1.2 Lieu d'exécution**

**Adresse postale :** Métropole Aix-Marseille-Provence

**Ville :** 13007

**Code postal :** Marseille

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles. Il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Les modalités d'émission des bons de commande figurent au CCAP. L'accord-cadre est passé pour une durée de 60 mois (5 ans) à compter de sa notification. Valeur maximale des 2 lots confondus sur la durée de l'accord-cadre de 60 mois : 121 000 000,00 euros En application de l'article 2 du Règlement de la Consultation (RC),les

candidats pourront présenter une offre pour un ou 2 lots. Par ailleurs, dans une volonté de protection de l'environnement, il est fait application de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique en prévoyant des conditions d'exécution des prestations comportant des éléments à caractère environnemental et social. La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite utiliser sa commande publique comme un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion socio-professionnelle. La démarche d'insertion, prévue et détaillée dans le CCAP, constitue une condition d'exécution du marché. Cette clause est applicable aux 2 lots. Afin de faciliter la mise en oeuvre des objectifs d'insertion, la Métropole Aix-Marseille-Provence a prévu un appui technique défini dans le CCAP. S'agissant de la Reprise du personnel : Dans l'hypothèse où le titulaire entrant se trouverait soumis à la Convention Collective du secteur, il devra se conformer à ses obligations en matière de reprise du personnel du titulaire sortant. Le détail et les caractéristiques du personnel à reprendre pour les deux (2) lots figurent en annexe 2 du RC (Reprise du personnel). Enfin, conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les opérateurs économiques sont autorisés à se présenter en candidat unique ou dans le cadre d'un groupement conjoint ou solidaire. La forme du groupement après l'attribution du marché n'est pas imposée. Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles. En cas de paiement sur compte individuel, une répartition de paiement entre chacun des membres doit obligatoirement être fournie en amont de toute demande de règlement. S'agissant de la remise des plis, conformément à l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, la remise par voie dématérialisée est obligatoire. En cas de transmissions successives de plis, seul le dernier pli reçu sera analysé par l'acheteur. Seul est ouvert le dernier pli reçu par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des plis. Par conséquent, le dernier pli reçu par l'acheteur devra comporter l'ensemble des pièces de la candidature et de l'offre exigées par le règlement de consultation : La recevabilité des candidatures est examinée en application des articles R. 2144-1 et suivants du code de la commande publique. Les éléments relatifs à la candidature sont listés à l'article "Pièces de la candidature" du règlement de consultation. Les éléments relatifs à l'offre sont listés à l'article "Pièces de l'offre" du règlement de consultation.

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée : 60 Mois**

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA : 24,000,000 Euro**

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 48,000,000 Euro**

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui**

**Informations complémentaires** : Capacité économique et financière: Conformément aux dispositions de l'article 2.II de l'arrêté du 22 mars 2019, si le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique ou financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires

du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre, DUME ou DC2 transmis en annexe). - Conformément à l'article R .2142 6 du code de la commande publique, pour chacun des lots, les candidats devront réaliser dans le secteur du transport de voyageurs, un chiffre d'affaires annuel minimal au moins égal à 3 000 000 Euros HT. Critère : Capacité technique et professionnelle: Conformément au I de l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019, l'acheteur exige la production des renseignements et documents suivants : - Liste des principaux services fournis au cours des trois (3) dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois (3) dernières années. - Les candidats sont tenus d'être régulièrement inscrits au registre des transporteurs publics routier, et en fournir l'attestation, conformément aux articles R3113 2 et R3113 3 du Code des transports. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. Les candidats sont tenus de fournir l'attestation de capacité professionnelle du directeur ou du représentant de l'entreprise soumissionnaire qui exécutera les prestations objet du présent accord- cadre. - Une autorisation de la préfecture pour la vidéo surveillance doit être obtenue par le locataire ou propriétaire du moyen de transport public. Nota Bene : Cette autorisation n'est pas à fournir par les candidats, elle sera demandée uniquement au titulaire de chacun des lots.

#### 5.1.7 Marché public stratégique

**Objectif social promu** : Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en euros HT; Le critère prix sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires.

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 65

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : \* Sous-critère 1 : Adéquation de l'organisation de l'exploitation et du personnel affecté au marché et pertinence du graphique à plat détaillé des services voitures sur toutes les périodes : 65 % \* Sous-critère 2 : Procédures mises en œuvre pour assurer la fiabilité de l'exploitation des lignes sur ce marché : 35 %

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 25

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Valeur environnementale

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 10

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles** :  
français

**Adresse des documents de marché** : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/entreprise/consultation/510315?orgAcronyme=t5y>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/entreprise/consultation/510315?orgAcronyme=t5y>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Date limite de réception des offres** : 31/03/2026 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre** : 8 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique** :

**Date d'ouverture** : 01/04/2026 à 10:00

**Lieu** : Aix-en-Provence

**Informations complémentaires** : La séance est non publique

**Conditions du marché** :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** :  
Non

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : oui

**Le paiement en ligne sera utilisé** : oui

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

**Nombre maximal de participants** : 1

**Justification de la durée de l'accord-cadre** : Amortissement du matériel et des installations : 1 an pour commander le matériel roulant + 4 ans pour l'amortissement, soit 5 ans au total.

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Marseille

**Informations relatives aux délais de recours** : Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13. - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique : Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) – Téléphone : 04 84 35 40 00 – Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Métropole Aix Marseille Provence

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Métropole Aix Marseille Provence

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Métropole Aix Marseille Provence

**Organisation qui traite les offres :** Métropole Aix Marseille Provence

## 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

**Titre :** Bassin Minier

**Description :** L'accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations de transports publics de voyageurs sur le territoire métropolitain du pays d'Aix. Il est détaillé ainsi : Lignes régulières interurbaines: 11 La Bouilladisse-Peypin-Fuveau-Auriol-Aix - 170 Gréasque-Aix - 172 Fuveau-Gardanne - 180 Gardanne-Aix - 290 Mimet-Aix - Lignes régulières urbaines de Gardanne : 182 Gardanne Urbain 182 - 183 Gardanne Urbain 183 - Lignes scolaires : 1800 Fuveau-Aix - 1810 Fuveau-Gardanne - 2400 Meyreuil-Aix - 2500 Meyreuil-collège de Fuveau - 5615 Pays de l'Etoile-Gardanne - 5616 Pays de l'Etoile-collèges de Gréasque et de Fuveau - 5700 Fuveau Primaires et Maternelles - 6700 Gréasque- Aix - 6710 Gréasque-Gardanne - 6800 Meyreuil- Gardanne - 6900 Mimet-Collège de Gréasque - 7000 Fourcade-Valabre - 7100 Gardanne-Aix - 7400 Gréasque-Gardanne - 7600 Desserte du collège de la Nativité Duranne et Pont de l'Arc - Desserte des piscines : TP-Fuveau-Fuveau\_Bouc - TP-Gardanne-Fuveau\_Bouc - TP-Gréasque-Fuveau\_Bouc - TP-Le Tholonet-Aix Yves Blanc\_Claude Bollet\_Plein Ciel\_ Fuveau TP-Meyreuil-Fuveau\_Bouc - TP-Mimet-Fuveau\_Bouc -

**Identifiant interne :** 5

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 60112000 Services de transport routier public

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Métropole Aix-Marseille-Provence

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13007

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 60 Mois

### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 36,700,000 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 73,000,000 Euro

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui**

**Informations complémentaires** : Capacité économique et financière: Conformément aux dispositions de l'article 2.II de l'arrêté du 22 mars 2019, si le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique ou financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre, DUME ou DC2 transmis en annexe). - Conformément à l'article R .2142 6 du code de la commande publique, pour chacun des lots, les candidats devront réaliser dans le secteur du transport de voyageurs, un chiffre d'affaires annuel minimal au moins égal à 3 000 000 Euros HT. Critère : Capacité technique et professionnelle: Conformément au I de l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019, l'acheteur exige la production des renseignements et documents suivants : - Liste des principaux services fournis au cours des trois (3) dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois (3) dernières années. - Les candidats sont tenus d'être régulièrement inscrits au registre des transporteurs publics routier, et en fournir l'attestation, conformément aux articles R3113 2 et R3113 3 du Code des transports. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. Les candidats sont tenus de fournir l'attestation de capacité professionnelle du directeur ou du représentant de l'entreprise soumissionnaire qui exécutera les prestations objet du présent accord-cadre. - Une autorisation de la préfecture pour la vidéo surveillance doit être obtenue par le locataire ou propriétaire du moyen de transport public. Nota Bene : Cette autorisation n'est pas à fournir par les candidats, elle sera demandée uniquement au titulaire de chacun des lots.

#### 5.1.7 Marché public stratégique

**Objectif social promu** : Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en euros HT; Le critère prix sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires.

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 65

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : \* Sous-critère 1 : Adéquation de l'organisation de l'exploitation et du personnel affecté au marché et pertinence du graphique à plat détaillé des services voitures sur toutes les périodes : 65 % \* Sous-critère 2 : Procédures mises en œuvre pour assurer la fiabilité de l'exploitation des lignes sur ce marché : 35 %

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 25

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : Valeur environnementale

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 10

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officiellement disponibles** : français

**Adresse des documents de marché** : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/entreprise/consultation/510315?orgAcronyme=t5y>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/entreprise/consultation/510315?orgAcronyme=t5y>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Date limite de réception des offres** : 31/03/2026 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre** : 8 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique** :

**Date d'ouverture** : 01/04/2026 à 10:00

**Lieu** : Aix-en-Provence

**Informations complémentaires** : La séance est non publique

**Conditions du marché** :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** :

Non

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée : oui**

**Le paiement en ligne sera utilisé : oui**

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, avec remise en concurrence

**Nombre maximal de participants : 1**

**Justification de la durée de l'accord-cadre :** Amortissement du matériel et des installations : 1 an pour commander le matériel roulant + 4 ans pour l'amortissement, soit 5 ans au total.

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Marseille

**Informations relatives aux délais de recours :** Voir lot 1

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Métropole Aix Marseille Provence

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Métropole Aix Marseille Provence

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Métropole Aix Marseille Provence

**Organisation qui traite les offres :** Métropole Aix Marseille Provence

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Métropole Aix Marseille Provence

**Numéro d'enregistrement :** 20005480700017

**Adresse postale :** 58 BD CHARLES LIVON

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13007

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Point de contact :** Direction de la commande publique

**Adresse électronique :** [commande-publique.entreprises@ampmetropole.fr](mailto:commande-publique.entreprises@ampmetropole.fr)

**Téléphone :** +33 491999900

**Adresse internet :** <https://marchespublics.ampmetropole.fr/entreprise>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

**8.1 ORG-0002**

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Marseille

**Numéro d'enregistrement** : 17130005600024

**Adresse postale** : 31 rue Jean-François Leca

**Ville** : Marseille

**Code postal** : 13002

**Subdivision pays (NUTS)** : Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays** : France

**Adresse internet** : <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : adbc9215-9f23-4bbf-aef9-ac1dfd93d844 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 26/02/2026 à 13:45

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 26/02/2026